Actes spécifique MGEFI

La liste des actes soumis au contrôle sont les suivants :

SPR30,PFC,PFM,SPR35,SPR50,SPR60,DERO

Le montant RC soumis au contrôle par facture est de 350€.

Les actes spécifiques pour la médecine douce sont les suivants :

- Ostéopathe:
- bilan ostéopathie BOS
- séance ostéopathie SOS
- Chiropracteur CHI
 - Diététicien:
- Bilan diététique BDT
- Consultation diététique CDT
- Psychologue PSG
- Psychothérapeute PST
- Kinésiologue KNG

Voici la listes des actes spécifique http pour MGEFI :

ADIO Ostéodensitométrie

AMNI Amniocentèse

BCH Bilan chiropracthie

BOS Bilan ostéopathie

CARF Caryotype Foetal

CTN Contraceptif

CTO Contraceptif

FCAP Prothèse Capillaire

IFM Forfait Naissance

LAS Chirurgie Réfractive

LNG Lingerie Adaptée

MAD Matériels appareils traitements div

MUCO Mucovicidose

PODR Pédicurie / Podologie

SCH Soins chiropracthie

SOS Séance ostéopathie

TNS Substituts Nicotiniques

VAC Vaccin anti grippe

VACN Vaccins non remboursés

XDCC Dépistage Cancer Colon

XDCU Dépistage Cancer Col Utérus

XFIV Forfait FIV

XPSM Forfait psycholog & psychomotricien

Soins à létranger

ETR-ET1 70% -- Consultation Méd / Rad

ET3 80% -- Honoraires Hospi

ET4 60% - Aux Méd

ET5 65% -- Transport

ET6 35% -- PH4

ET8 15% -- PH2